

N° 232 LE PLANNING...

du 31 janvier au 6 février 2011

	CELEBRATIONS	VISITES	MUSIQUE	CULTURE	RESTAURATION/ ENTRETIEN
Lundi 31 janvier	Messe 11h45 crypte Messe 18h15 crypte 19h Vêpres crypte	13h30 Ecole Le Parc (IDF) 14h30 VO B Hébert			CHŒUR XVIII^e s. Démontage de l'ensemble des stalles achevé Protections sol achevées >> Travaux échafaudages A partir du 2/3 février
Mardi 1 ^{er} février	Messe chanoines 9h CRYPTE Messe 11h45 crypte Messe 18h15 crypte 19h Vêpres crypte	14h30 VO I Pastor Formation interne du service Accueil Visites: 16h Mgr Pansard – les mots pour dire la foi - Rédemption VISITES CRYPTÉ 11h – 16h15 Sauf dim matin et fêtes		19h30 répét. GO cath. fermée Laurent Bouis	FACADE PRINCIPALE En cours : interventions sur le remplage de la rose En cours : serrureries de doublage de la grande rose
Mercredi 2 février	Messe 11h45 crypte 18H15, MESSE SOLENNELLE DE LA PRESENTATION DU SEIGNEUR (à la croisée) 19h Vêpres (à la croisée)	14h30 VO X Caqueneau		Mars : nouvelles études archéologiques [datation carbone 14, relevés des structures] dans la crypte Saint Lubin >> C. Sapin >> F. Hébert-Suffrin	NARTHEX Peintures 'trompe l'œil', imitant les vitraux, sur roses aveugles de l'étage supérieur (+ fonds rouge sur les lancettes) Etude préliminaire terminée: Restauration prévue avril/mai
Jeudi 3 février	Messe 11h45 crypte Messe 18h15 crypte 19h Vêpres crypte	14h Ecole St Jean (Chartres) 14h30 VO P Frenneaux	7h30 à 10h répét GO Laurent Bouis Préparation du 40 ^{ème} anniversaire de l'inauguration des grandes orgues de Chartres Concert le 3 juin – 20h30	19h30 répét. GO cath. fermée Patrick Delabre	NARTHEX Aspiration - Brossage : achevé sauf entre 0 et 6m Passage de l'éponge humide : achevé sur les voûtes Restitution du badigeon blanc : en cours sur le périmètre de la rose
				En 2013 à Chartres Exposition 'Citadelles Célestes – Trésors des sanctuaires' Avec les plus beaux objets provenant de : Sainte Anne d'Auray, Paray le Monial, Le Puy, Chartres, Paris, Strasbourg...	

	CELEBRATIONS	VISITES	MUSIQUE	CULTURE	RESTAURATION/ ENTRETIEN
Vendredi 4 février	Messe chanoines 9h CRYPTE	10h30 Ecole Joliot-Curie (92) 14h30 VO S Malraison	13h à 14h répét GO Patrick Delabre 18h répét GO Patrick Delabre		Fixation des enduits menacés de décollement : en cours sur les voûtes [1 mastic en limite des 'écailles' conservés 2 produit infiltré entre les 'écailles' et la pierre]
	Messe 11h45 crypte	VISITES CRYPTÉ A PARTIR DU 1^{er} NOV : 11h – 16h15 Sauf dim matin et fêtes			
Samedi 5 février	Messe 11h45 crypte	14h30 VO N Nouvellon	7h30 à 10h répét GO Laurent Bouis	En cours : études sur le mobilier de la cathédrale (stand tours, stand audio, bureau accueil)	En cours VITRAUX FACADE Rose – Atelier Petit (28) Trois vitraux romans - Vitrail France (72)
	16h-messe crypte groupe scouts 18h MESSE (à la croisée)				
Dimanche 6 février	9h 15 messe grégorienne	14h30 VO N Nouvellon	Organiste messes : Patrick Delabre		
	11h MESSE	VISITES CRYPTÉ 11h – 16h15 Sauf dim matin et fêtes ->>Depuis stand de vente			
	12h15, baptême 14h à 14h15, procession dans la cathédrale gpe paroisse ste Geneviève de Versailles puis 16h, messe crypte 17h15 Vêpres / 18h Messe				

EN SAVOIR PLUS

LE CAVEAU DES EVEQUES 1904/1905

Sous la salle capitulaire (rez-de-chaussée de la chapelle Saint Piat), un caveau a été aménagé au début du XX^{ème} siècle pour recevoir les sépultures des évêques de Chartres. Les évêques contemporains y furent rejoints par Renaud de Mouçon (1182-1217), qui présidait aux destinées du diocèse lors de la construction de la cathédrale et Jean de Salisbury (1176-1180), figure éminente des écoles de Chartres avant d'assurer le secrétariat de saint Thomas Becket.

Le choix de la salle capitulaire s'opère dans un contexte conflictuel, marqué par la séparation de l'Eglise et de l'Etat et donne lieu à une véritable guerre psychologique, dont le récit ne manque pas d'intérêt. Les vœux testamentaires de Mgr Mollien supposaient que son inhumation eût lieu dans un monastère de Chartres, conformément à une tradition multiséculaire. Le ministère de l'intérieur refuse toute dérogation à la règle ordinaire et impose le cimetière communal. Connaissant l'usage chartrain de ne tolérer aucune sépulture dans la cathédrale, l'Etat fait preuve d'ouverture et autorise une telle possibilité, à titre exceptionnel. Le clergé est placé devant une douloureuse alternative : abandonner la tradition ou laisser partir leur évêque. A malice, malice et demi. Les chanoines trouvent la solution idéale: la salle capitulaire – située hors œuvre - n'a jamais fait partie de la cathédrale aux yeux de l'Eglise mais y est formellement intégrée au sens administratif. Extraits du registre capitulaire....

Le samedi 28 mai 1904, vers 6h du soir, s'est endormi pieusement dans le seigneur notre vénérable évêque, Mgr Mollien. Son âme avait été préparée au passage dans l'éternité par une longue maladie supportée avec une sainte résignation et l'habitude d'ardentes prières. Sa grandeur a reçu les derniers sacrements plusieurs jours avant sa mort et en pleine connaissance.

La nouvelle de cette mort n'a point étonné ses diocésains, qui depuis longtemps étaient informés des progrès de l'affaiblissement physique, annonce d'une fin prochaine. Mais ils n'en ont pas moins ressenti une douloureuse émotion dont le témoignage allait se manifester bientôt par d'innombrables visites auprès des restes mortels du prélat exposé dans sa chapelle et par l'affluence considérable à la cérémonie des obsèques.

Question du lieu de sépulture. Le mardi 31 mai, les chanoines réunis à la sacristie après la messe capitulaire ont délibéré sur une proposition nouvelle relative au lieu de sépulture de Mgr Mollien. La veille au soir, apprenant que le gouvernement, par télégramme apporté à l'évêché

refusait pour sépulture à Chartres tout lieu autre que la cathédrale – et que, par suite, la famille du défunt avait décidé d’emmener à Amiens, au tombeau de famille, la dépouille mortelle, le Chapitre, en son propre nom et au nom du diocèse, avait exprimé ses vifs regrets de cette double décision et prié l’abbé Fournier d’être auprès des parents de Monseigneur présents à l’évêché l’interprète des sentiments pénibles qu’allaient causer l’éloignement des restes vénérés de la ville épiscopale, éloignement contraire à tous les usages.

Le mardi matin, donc, le Chapitre s’entretient du même sujet et arrête le projet suivant : la nécessité permet et impose, semble-t-il, une exception à la règle traditionnelle. *Jamais la cathédrale n’a reçu de sépulture – et cela à cause de la dévotion à Marie immaculée. Un prince que l’on voulut inhumer dans une chapelle spéciale (chapelle Vendôme) n’y fut déposé que quelques temps. Ce ne fut considéré que comme du provisoire.* A tout prix, dit-on, il faut conserver ici la dépouille mortelle. Le gouvernement voulant la cathédrale pour lieu de sépulture, provisoirement on peut accéder à cet ordre regrettable et inéluctable en faisant ses réserves pour l’avenir. On se résignera à préparer un caveau dans l’une des chapelles de la crypte, sauf à chercher et à obtenir plus tard ailleurs un autre emplacement pour tombeaux d’évêques. En conséquence on va informer immédiatement après messe la personne ou les personnes qui représentent la famille du défunt à l’évêché et demander la renonciation au dessein d’emmener Monseigneur en Picardie. Après la messe, Ms les chanoines vont en effet trouver les parents de Monseigneur qui remercient de la démarche faite et promettent d’envoyer à Amiens de nouveaux télégrammes dans le sens indiqué par le chapitre.

Projet d’une chapelle funéraire pour les évêques. Le lundi 6 juin, à une heure et demi, Ms les chanoines et Ms les membres de la fabrique, réunis dans la salle des tableaux de l’évêché, sous la présidence de M l’abbé Fournier et de M l’abbé Rousillon, ont résolu de demander au gouvernement l’autorisation de transformer en chapelle funéraire pour les sépultures épiscopales l’ancienne salle capitulaire (rez de chaussée de la chapelle St Piat qui fait partie de la cathédrale – en ce sens qu’elle y est annexée) ce qui ne peut empêcher qu’elle serve de sacristie –vestiaire pour le chœur aux clercs de Notre Dame.

Un avis du préfet au sujet du lieu d’inhumation. Le 7 juin, un avis du préfet donnant copie d’une lettre ministérielle est venu informer le chapitre qu’il avait à adresser une demande par lettre pour que fût accordé par le Président de la République l’exception à la règle générale obligeant les inhumations dans le cimetière commun, la demande du 30 mai et la concession de l’autorisation à la même date pour l’inhumation dans la cathédrale n’ayant été que verbales.

Réponse du chapitre. La lettre suivante a été adressée au ministre le 7 juin. Monsieur le ministre. En vue de la décision présidentielle nécessaire pour autoriser une exception aux prescriptions de l’article 1^{er} du décret du 23 prairial an XII, le Chapitre de la cathédrale de Chartres a l’honneur de vous demander l’inhumation de son évêque défunt, Mgr Mollien dans la cathédrale. La famille de Monseigneur a souscrit à cette demande fondée sur le désir d’éviter le cimetière commun.

Délibération relative à la sépulture des évêques. Le vendredi dix février 1905, Ms les chanoines titulaires de Chartres ont, sous la présidence de M le doyen, délibéré sur la transformation de l’ancienne salle capitulaire. (au rez de chaussée de la chapelle St Piat) en chapelle funéraire avec caveau pour la sépulture des évêques de Chartres. Sur une demande antérieure du chapitre, un plan avec devis des travaux en vue de cette transformation avait été envoyé à M le doyen par M Semmersheim architecte du gouvernement. [...]

Translation des restes de Mgr Mollien à la chapelle funéraire sous la chapelle St Piat Translation des restes de feu Mgr Mollien qui depuis le décès en 1904 attendaient leur exhumation du caveau provisoire de la crypte (chapelle St Nicolas). Ils ont été portés solennellement, sous la présidence de Mgr Bouquet, tout le chapitre.